



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question orale n° 827

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la nécessité d'augmenter la capacité d'intervention du service de soins à domicile des personnes âgées. De nombreuses structures effectuent un travail remarquable au service des personnes dépendantes (personnes âgées et handicapées) et les besoins en milieu rural sont importants. De plus, la demande de maintien à domicile est vivement souhaitée d'autant plus que les hôpitaux sont bien souvent éloignés d'un minimum de trente kilomètres. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour améliorer l'offre de soins à domicile en direction de personnes fragiles.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 827

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2004, page 4142

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 juin 2004

Question retirée le : 8 juin 2004 (Retrait à l'initiative de l'auteur)